



RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ 2021

ÉTABLISSEMENTS PÔLE HANDICAP



IME EUROMÉTROPÔLE
SITE SIMONE VEIL
32 RUE MARIA CALLAS
67380 LINGOLSHEIM
03 88 78 28 43

SOMMAIRE

I. IDENTITÉ DU SERVICE	PAGE 2
II. RESSOURCES HUMAINES	PAGE 3
III. ACTIVITÉ	PAGE 5
IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12	PAGE 7
V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNÉE	PAGE 12
VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE	PAGE 15
VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ	PAGE 18
VIII. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES	PAGE 20
IX. PROJET ET PERSPECTIVES	PAGE 20

I. IDENTITÉ DU SERVICE

N° Finess de la structure (principal si multi-sites)* 77564183000853



Raison Sociale* IME Simone Veil

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre structure :

Bas-Rhin

Lingolsheim

Type de structure* Etablissement (EEAP, IEM, IES, IME) sans dispositif



Type d'établissement* IME

Nom de l'organisme gestionnaire* Association ARSEA

N° de téléphone 0388782843

Adresse mail accueil.imelingolsheim@arsea.fr

I.2) Informations légales sur l'activité de la structure

Si votre établissement est multisite ou si vous fonctionnez en dispositif (que celui-ci soit conventionné ou non), vous pouvez agréger les données (ex. IME site 1 + IME site 2 ; ex. IEM + SESSAD).

Pour le RAH DITEP/ITEP/SESSAD TCC (ex. ITEP + SESSAD TCC ; ex. ITEP 1 + ITEP 2...).

Nombre total de places installées financées :

*Orientations principales de votre projet d'établissement ou de service.
(Plusieurs réponses possibles)*

- Accompagnement précoce de jeunes enfants (moins de 6 ans)
- Préparation à la vie professionnelle
- Accompagnement dans l'enseignement supérieur
- Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et/ou à la scolarisation (hors trois disciplines précédentes)
- Toutes les orientations

I.3) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

L'IME EUROMETROPOLE est composé de 3 sites pour un agrément de :

106 jeunes âgés de 14 à 20 ans à la GANZAU
50 enfants et jeunes âgés de 6 à 14 ans au ROETHIG
80 enfants et jeunes âgés de 6 à 14 ans à Simone VEIL.

En 2021, chaque site possède encore une identité juridique propre.
Nous accueillons au total plus de 236 jeunes âgés théoriquement porteurs d'une déficience intellectuelle avec ou sans trouble associé, et de TSA.

A défaut d'orientation en structure adulte, par manque de place, de réponse adaptée ou de refus des familles, en 2021 l'IME de la GANZAU connaît une augmentation constante des jeunes en Amendement CRETON. 52 jeunes sur 106 sont en situation CRETON sur le site de la GANZAU. Cet état de fait génère une embolisation des jeunes en limite d'âge sur les sites du ROETHIG et de S VEIL.

L'IME EUROMETROPOLE met en œuvre au niveau des équipes pluridisciplinaires (éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, médicales, ...) un accompagnement global et individualisé tendant à favoriser l'inclusion de l'enfant et du jeune dans les différents domaines de la vie. Nous offrons aux jeunes accueillis des prestations leur permettant de développer leur personnalité, leur communication et leur socialisation. Nos équipes pluridisciplinaires accompagnent les jeunes dans l'acquisition des connaissances, l'accès au culturel, au sport, au social, en développant et favorisant les partenariats.

Afin de gagner en efficacité et conformément aux politiques Publiques qui appellent à la transformation de l'offre actuelle vers une logique de parcours plus inclusive et adaptée aux besoins de chaque enfant-jeune accueilli, l'ARSEA a posé les premiers jalons d'un fonctionnement en dispositif. A ces fins, à partir de la fin août 2021, l'ARSEA a placé les 3 sites IME, l'EMAS et le SESSAD de Strasbourg sous une même direction.

La synergie développée entre les sites permet une fluidification des parcours des bénéficiaires depuis leur admission jusqu'au commencement de leur vie d'adulte. Cette synergie permet également de mutualiser certains projets et moyens tant au bénéfice des usagers que des professionnels. Cette synergie s'ancre dans la réécriture d'un seul et même projet d'établissement démarré en fin d'année.

Portés par cette dynamique et par la volonté d'harmoniser les pratiques, nous répondons dans les feuillets suivants à la réalité chiffrée de chacun des sites.

II. RESSOURCES HUMAINES

II.1) Plateau technique

Indiquez la répartition des effectifs au 31 décembre 2021. Les fonctions sont à renseigner selon les intitulés des contrats de travail (ex: dans certaines structures, les fonctions de Directeur adjoint et d'Adjoint de direction ne sont pas équivalentes).

Si certaines ressources humaines sont mises à disposition par un autre établissement médico-social ou sanitaire, ne pas faire entrer les effectifs dans ce tableau, mais le valoriser dans le tableau II.5 ETP mis à disposition.



Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Catégorie : Personnel de direction, d'encadrement et d'administration			
Directeur général	0	0	0
Directeur	1	0.33	0.33
Directeur adjoint	0	0	0
Directeur des ressources humaines	0	0	0
Adjoint de direction	0	0	0
Chef de service	2	2	2
Agent administratif et personnel de bureau	3	1.55	1.55
Autre personnel administratif	0	0	0
Catégorie : Personnel des services généraux			
Agent de service général	5	3.01	3.23
Chauffeur	0	0	0
Maitresse de maison	0	0	0
Ouvrier professionnel	2	2	2
Surveillant de nuit	0	0	0
Autre personnel des services généraux	0	0	0

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Moniteur d'atelier	0	0	0
Moniteur éducateur	4	1	3.9
Musicothérapeute / Art-thérapeute	0	0	0
Professeur LSF (langue des signes française)	0	0	0
Technicien de l'intervention sociale et familiale	0	0	0
Transcripteur-adaptateur	0	0	0
Autre personnel éducatif, pédagogique et social			
Personnel médical			
Médecin en rééducation fonctionnelle	0	0	0
Médecin généraliste	0	0	0
Pédiatre	1	0.17	0.17
Psychiatre, pédopsychiatre	1	0.21	0.21

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Aide médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social (AES)	6	5.40	5.4
Animateur social	0	0	0
Assistant de service social	0	0	0
Assistante familiale ou maternelle	0	0	0
AVJiste (Aide à la vie journalière)	0	0	0
Codeur en langue française parlée complétée (LFPC)	0	0	0
Conseiller en économie sociale et familiale	0	0	0
Éducateur de jeunes enfants	0	0	0
Éducateur spécialisé	13	12.13	13.25
Éducateur sportif / enseignant APA	1	1	1
Éducateur technique	0	0	0
Éducateur technique spécialisé	1	1	1
Enseignants spécialisés (si budgétés)	0	0	0
ICACS (Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle)	0	0	0
Interface de communication	0	0	0

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Psychologues et personnel paramédical			
Aide-soignant	0	0	0
Auxiliaire de puériculture	0	0	0
Ergothérapeute	0	0	0
Infirmier	1	0.50	0.60
Instructeur en locomotion	0	0	0
Masseur kinésithérapeute	0	0	0
Neuropsychologue	0	0	0
Orthophoniste	3	1.20	1.20
Orthoptiste	0	0	0
Psychologue	4	1.50	1.50
Psychomotricien, rééducateur en motricité	3	0.79	0.79
Autre personnel paramédical			

Autre

--	--	--	--

II.2) ETP budgétés non pourvus

Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Oui Non

Pour quelles fonctions rencontrez-vous des difficultés ?

poste d'orthophoniste à 0,50 ETP - pédopsychiatre

II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2021 (hors stage)

Indiquer dans le tableau le nombre de professionnels rémunérés sur le budget de l'établissement selon le statut

Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Agent de la fonction publique		
CDI		33.66
CDD	0	0
<i>Dont CDD de remplacement</i>	4	3.5
Intérim		0
Contrat de professionnalisation		0
Contrat d'apprentissage		1
Autre contrat aidé		0
Autre		0



II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :

Si les fonctions ci-dessous sont intégrées dans votre budget, elles ne sont pas à renseigner ici mais dans le tableau des effectifs au point II.1.

Si un professionnel cumule les fonctions de coordonnateur pédagogique et d'enseignant, le déclarer seulement en tant que coordonnateur pédagogique (pas de double compte).

Fonction	Nombre d'ETP théoriques	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Enseignant	3	3	3
Enseignant spécialisé	1	1	1
Coordinateur pédagogique	0	0	0
Autres personnels d'enseignement	0	0	0

II.6) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année



	Nombre de stagiaires
Stagiaires gratifiés	7
Stagiaires non gratifiés	4

III. ACTIVITÉ

III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

i	Global	Internat / hébergement continu (en week-end et toute l'année)	Internat / hébergement de week-end discontinu : (ouverture de l'accueil en hébergement certains week-end de l'année)	Internat / hébergement en semaine (du lun au ven)	Internat / hébergement scolaire (si agrément spécifique, différent de l'internat de semaine)	Acc. de jour
Nombre annuel de jours d'ouverture (indicateur ANAP 3)	Maximum					198
Nombre de places financées dans l'année (hors accompagnement temporaire)	Somme					80
Nombre de places financées dans l'année en accompagnement temporaire	Somme					0
Nombre annuel de journées théoriques	Somme					15920
Nombre de journées réalisées	Somme					12556
dont nb de journées réalisées en accueil temporaire / répit	Somme					0

Quand un jeune bénéficie de plusieurs modalités d'accompagnement dans la même journée, n'en compter qu'une, selon le principe suivant: l'hébergement (accompagnement de nuit, internat) prévaut sur l'accompagnement en journée, qui prévaut sur l'accompagnement ambulatoire. Ex. : un jeune ayant bénéficié le même jour d'un acte sur son lieu de scolarité et étant accueilli une nuit en internat sera compté comme une nuit réalisée.

III.2) Flux et file active

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	94

	Nombre
Nombre de jeunes adultes relevant de l'Amendement Creton	0
Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans au 31.12.2020	0
Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de de 24 ans ou plus au 31.12.2020	0

	Nombre
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	12
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire dans l'année	0

III.2) Flux et file active (suite)

Le total de la colonne doit être égal à la file active précisée à la question précédente

	Nombre
Accompagnement de nuit, hébergement continu <u>uniquement</u> <i>(y compris le week-end et les vacances scolaires)</i>	0
Accompagnement de nuit, hébergement de semaine <u>uniquement</u> <i>(du lundi soir au jeudi soir inclus)</i>	0
Accompagnement de journée <u>uniquement</u>	94
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire <u>uniquement</u> <i>(accompagnement ambulatoire type SESSAD)</i>	0
Jeunes ayant bénéficié au cours de l'année de <u>plusieurs modalités d'accompagnement</u> <i>(hébergement séquentiel, accompagnement en journée séquentiel, prestation en lieu de vie ordinaire...)</i>	0
Accueil / accompagnement temporaire <i>(dont répit)</i>	0

III.3/4) Absentéisme

	Nombre
Nombre total de jours d'absence des jeunes de la file active	3552
<i>dont pour hospitalisation</i>	43
<i>dont pour maladie</i>	933
<i>dont pour sortie autorisée</i>	1898
<i>dont motif injustifié</i>	481
<i>dont autres</i>	197
Nombre de jeunes ayant été absentes au moins une fois dans l'effectif (file active)	94

III.4/5) Transport

La réalisation des transports dans votre structure est-elle interne / externe / les deux ?

- Interne
 Externe
 Les deux

	Temps en ETP
Au total, quel est le temps passé par l'équipe professionnelle (toutes fonctions confondues : éducatives, paramédicales, logistiques...) pour ces transports ?	Somme
<i>Dont intervenants directs auprès de l'enfant (pers éducatif, thérapeutique, pédagogique)</i>	0.10
<i>Dont autres personnels dédiés à la réalisation des transports (ex. Chauffeur)</i>	0
<i>Dont autres personnels dédiés à l'organisation des transports (mais pas leur réalisation)</i>	0.10

Quel coût (en Euros) représentent dans votre exercice budgétaire ?

	Nombre
Les taxis	290628
Les frais de transport des familles si vous les prenez en charge	0
Les transports en commun (bus, train) si vous les prenez en charge	0

III.5/6) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Cette seconde année de crise sanitaire a eu des conséquences sur l'activité générale de nos établissements. Nous notons qu'en 2021 encore, l'activité a été entravée par une recrudescence des cas COVID non seulement au niveau des bénéficiaires mais également des professionnels, entraînant jusqu'à des fermetures de groupes d'accueil entiers compte tenu de la stricte application des protocoles sanitaires allié à manque de personnel.

Des pics de chute d'activité ont été périodiquement relevés nécessitant d'aménager les modalités d'accueil dans le respect des mesures sanitaires (distanciation sociale dans l'établissement, dans les transports, gestion des cas contact, ...). Sont pointés essentiellement les mois de mars/avril puis de septembre à décembre.

Notons également les conditions climatiques défavorables du début d'année ayant entraîné la suspension des transports sur arrêté préfectoral le 15 janvier et le 11 février 2021 auxquelles se sont rajoutés les mouvements de grève des salariés le 31 novembre et le 7 décembre 2021.

Dans chacune des situations précitées, une organisation de crise a été mise en œuvre par la Direction dans l'échange, comprenant une communication continue avec les familles ainsi qu'avec le personnel. L'objectif était d'obtenir un large consensus quant à la pertinence de cette organisation et son ampleur (fermeture de groupes, fonctionnement en temps partiel, ...). Un effort important de la part de chacune des parties prenantes a permis de maintenir malgré tous les obstacles une continuité et une qualité de l'accompagnement des usagers.

Au-delà de la situation de crise, les constats des années précédentes restent d'actualité :

- L'absentéisme des usagers est particulièrement important pour petites maladies, rendez-vous médicaux qui se traduisent par une journée d'absence. Fatigabilité et fragilité font que certains parents gardent les enfants à la maison régulièrement ;

- Le nombre de jours de vacances pris par les parents est supérieur à celui prévu dans les calendriers de fonctionnement ;

- L'alternance des gardes pour les parents séparés, notamment sur les périodes de vacances, entraîne l'absence du jeune sur toute la période de vacances scolaires ;

- L'absentéisme est encore plus important les mercredis, notamment lorsque les frères et sœurs restent à la maison ;

- Les sorties et les admissions en cours d'année génèrent une période de latence : le remplacement de date à date est quasi impossible.

Nous continuons à faire le maximum pour sensibiliser les familles à la nécessité d'une présence régulière en rapport avec le contrat de séjour.

Nous suivons l'absentéisme systématiquement et quotidiennement par une relance téléphonique lorsque nous ne connaissons pas le motif de l'absence. Nous engageons beaucoup de temps et d'énergie sur ce sujet.

IV. JEUNES ACCOMPAGNÉS AU 31/12

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2021

Nombre de jeunes accompagnés selon le type de déficience principale et associée, au 31/12
(Toutes personnes, y compris en accueil temporaire)

	Déficience principale	Déficience associée
Déficience intellectuelle	72	10
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)	10	6
Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication	0	32
Troubles du langage et des apprentissages	0	26
Déficiences auditives	0	2
Déficiences visuelles	0	2
Déficiences motrices	0	2
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles	0	1
Cérébro-lésions	0	0
Polyhandicap	0	0
Autres types de déficiences	0	2

Parmi les effectifs signalés, combien sont (toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :

	Nombre
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	0
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	1
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	8
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	0

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2021 (suite)

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire)

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	24
1 à < 2 ans	0	11 à 13 ans (inclus)	35
2 à < 3 ans	0	14 à 15 ans (inclus)	20
3 à < 4 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	14
4 à < 5 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	1
5 à < 6 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	
		25 à 29 ans (inclus)	

Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport (transport assuré par la structure uniquement)

Données à renseigner au 31/12

Doubles comptes possibles : un même jeune peut nécessiter plusieurs adaptations

	Nombre
Pas d'adaptation	75
Avec transfert place assise	0
Fauteuil roulant	0
Accompagnement humain en raison d'une trachéotomie	0
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	0
Moyen de transport individuel supplémentaire, sans accompagnement humain (dont transport médicalisé)	0
Autre adaptation (siège moulé, plastron, bloc ceinture...)	0

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)

Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).

	Temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
Scolarité dans un établissement médico-social			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social	0	13	
Unité d'enseignement extériee dans un établissement scolaire	0	46	
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)	0	0	
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)	0	0	
Scolarité dans un établissement scolaire			
Ecole maternelle	0	0	0
Ecole élémentaire	0	0	0
ULIS école	0	0	0
Collège	0	0	0
SEGPA	0	0	0
ULIS Collège	0	0	0
Maison Familiale et Rurale	0	0	0
Lycée/lycée professionnel/CFA	0	0	0
ULIS Lycée	0	0	0
EREA	0	0	0
Autre (Pôle de regroupement...)	0	0	0
Enseignement supérieur	0	0	0

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12) (suite)

	Nombre
Scolarité partagée uniquement entre UE interne à l'établissement et UE externalisée	62
Scolarité partagée entre établissement médico-social et un établissement scolaire	9
Scolarité partagée entre une ULIS et une classe ordinaire	0

	Nombre
Nombre de jeunes non scolarisés parmi les 3-15 ans (ne fréquentant ni un établissement scolaire, ni une unité d'enseignement, ni un enseignement à distance type CNED).	11

	Nombre
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'au moins une inclusion scolaire au cours de l'année ? - Parmi les jeunes présents au 31/12	6

	Nombre
Nombre de jeunes (14 ans et +) ayant fait au minimum un stage dans l'année (en milieu ordinaire ou protégé) - Parmi les jeunes présents au 31/12	0
Nombre de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé	
Contrat d'apprentissage	0
Contrat de professionnalisation	0
Autre	0

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents au 31/12

Nombre de jeunes suivis en pédopsychiatrie (ou par un CMPP)

	Nombre
CMP/CATTP	5
Hôpital de jour (pédopsychiatrie)	0

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux <u>en raison de leurs troubles psychologiques/psychiatriques</u> :	12

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Nombre de jeunes suivis (hors bilan) par un professionnel médical ou paramédical (ou autre intervenant précisé dans la liste ci-dessous)

Données au 31/12

	En interne (ou sur financement établissement ou SESSAD)	En libéral ou hospitalier (hors financement établissement ou SESSAD)
Ergothérapeute		
Kinésithérapeute		8
Orthophoniste	43	
Orthoptiste		4
Psychologue	82	
Psychomotricien	15	
Psychiatre	82	13
Médecin rééducation fonctionnelle		2
Autre médecin	82	82
Instructeur en locomotion		
Avejiste		
Transcripteur-adaptateur de documents		
Interface de communication		
Codeur LFPC		
Autre professionnel paramédical	82	

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Nombre de jeunes présentant des troubles du langage oral et/ou de la communication :

	Nombre
Nombre total de jeunes non oralisant (hors surdité)	8
Nombre total de jeunes concernés par un outil de communication alternative (PECS, MAKATON, photo langage,...)	82

Nombre d'enfants utilisant comme modalité de communication privilégiée :

	Nombre
Braille	0
LSF (Langue des Signes Française)	0
LFPC (Langue Française Parlée Complétée)	0

Nombre d'enfants nécessitant un appareillage et/ou des adaptations techniques :

	Nombre
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience motrice (dont fauteuil, déambulateur, corset, attelle, coque, verticalisateur)	2
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience sensorielle (dont implant cochléaire, prothèses intra auriculaire, contour d'oreille)	1
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience visuelle	37
Nombre de jeunes ayant besoin d'un mobilier adapté	

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Nombre de jeunes concernés par :

	Nombre
Un régime alimentaire spécifique (sur prescription médicale) Ex: texture modifiée, allergie	3
Une stomie	0
Une sonde gastrique	0

Nota : Les adaptations alimentaires ne faisant pas l'objet d'une prescription médicale sont déclarées dans la rubrique alimentation.

Nombre de jeunes présentant des besoins relatifs à l'alimentation

	Nombre
Nombre de jeunes concernés par une adaptation alimentaire (autre que prescrite médicalement). Ex : matériel spécifique d'aide à la prise des repas	8
Nombre de jeunes ayant besoin d'un accompagnement lors des repas.	26

IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Données à renseigner au 31 décembre		Nombre de mineurs bénéficiant :
d'un placement	en IME (sur décision judiciaire)	0
	Chez un assistant familial	2
	PAD (placement à domicile)	1
	en pouponnière	0
	En MECS (ou foyer)	2
d'une mesure éducative	AED	0
	AEMO	3
	chez un tiers digne de confiance	1

	Nombre
Nombre de contrats jeunes majeurs en protection de l'enfance (CJM) :	0

	Nombre
Nombre d'enfants/jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure PJJ :	0

IV.5) Situations complexes

	Nombre
Nombre de jeunes accompagnés ayant fait l'objet d'un GOS (PAG créé ou actualisé depuis moins de 12 mois)	
dont nombre de jeunes accompagnés uniquement par l'étab/service	0
dont nombre de jeunes accompagnés par plusieurs ESMS (EEAP, IEM, IES, IME, ITEP, SESSAD)	0

	Nombre
Nombre de jeunes pour lesquels l'établissement a bénéficié de crédit non reconductible (CNR)	0

IV.6) Commentaires

Les équipes pluridisciplinaires de l'IME sont engagées pour :

- Répondre aux besoins fondamentaux des jeunes de la manière la plus individualisée et la plus personnalisée possible en prenant en compte et en associant la famille ainsi que l'entourage proche ;
- Assurer l'organisation et le fonctionnement collectif de l'établissement dans le respect des réglementations et normes en vigueur ;
- Adopter une posture bientraitance pour accompagner les jeunes dans le développement de leur autonomie.

Elles répondent aux besoins en termes d'éducation, de scolarité, de prestations thérapeutiques, de soins, afin de permettre la socialisation des jeunes. Et, parce que la scolarisation est pour ces jeunes un enjeu clé de leur inclusion sociale, nous avons conclu un véritable partenariat avec l'Education Nationale au niveau de l'école primaire et du collège qui accueillent nos classes externalisées. Une classe interne permet par ailleurs d'accompagner certains jeunes dont la posture demande une scolarisation plus flexible qui respecte leur rythme.

Notre objectif est de satisfaire les besoins fondamentaux des jeunes (utilisation de la nomenclature SERAFIN PH) dans l'écoute et le respect, le tissage de liens avec les familles.

Notre grande interrogation porte sur le manque de places en secteur médicosocial, alors que nos listes d'attente s'allongent et que le secteur adulte ne peut accueillir nos jeunes de plus de 20 ans. Il nous est dès lors très difficile d'ajuster l'accompagnement proposé aux besoins des bénéficiaires suivants:

- Des jeunes de 16 à 17 ans maintenus dans nos établissements pourtant agréés de 6 à 14 ans, faute de places en IMPRO ;
- Des jeunes de plus de 20 ans maintenus en IMPRO à défaut de places adaptées en milieu protégé adulte ou à défaut d'adhésion de leurs familles à une orientation en milieu adulte et qui sont exposés au risque de rupture de leur accompagnement (amendement CRETON).

Notre engagement s'illustre par notre participation et notre implication dans les groupes opérationnels de synthèse. Nous nous mobilisons aux côtés de nos partenaires (MDPH, EN, ASE, ...) à la recherche de solutions d'accompagnement modulaires. De ce fait, nous dépassons dans les trois établissements notre agrément par l'accueil de jeunes jusqu'alors sans solution ou en rupture, à temps complet ou en modulaire.

V. JEUNES ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE

V.1) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	7
1 à < 2 ans	0	11 à 15 ans (inclus)	5
2 à < 3 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	
3 à < 4 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	
4 à < 5 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	
5 à < 6 ans	0	25 à 29 ans (inclus)	

V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)

Exclusion des doubles comptes : le total ne peut pas être supérieur au nombre de jeunes entrés dans l'année

	Nombre	Dont acc. par une AESH
Non scolarisé	1	
Scolarité dans un établissement MS uniquement		
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social		
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire		
UEMA		
UEEA		
Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire		
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire		
Scolarité dans un établissement scolaire uniquement		
ULIS Primaire	7	7
ULIS secondaire (collège, lycée)	2	2
SEGPA		
EREA		
Enseignement ordinaire à temps complet (hors ULIS, SEGPA et EREA)		
Enseignement ordinaire à temps partiel (hors ULIS, SEGPA et EREA)		
Autre	2	2
Pas d'information sur la scolarité avant l'admission		

V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

Exclusion des doubles comptes : le total ne peut pas être supérieur au nombre de jeunes entrés dans l'année

	Nombre
<u>Uniquement en famille (A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire)</u>	0
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) <u>uniquement</u>	2
CAMSP	1
CMPP	0
EEAP	0
IEM	0
IES	0
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	0
ITEP/DITEP	0
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	7
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	0
Autres ESMS	0
Equipe relais handicap rare (ERHR)	0
Services de psychiatrie infanto-juvénile	0
Professionnels paramédicaux libéraux	0
Autres	2
Pas d'information sur l'accompagnement antérieur	0

V.5) Commentaires

Au vue du peu d'orientations des jeunes de plus de 20 ans en sortie vers le secteur adulte, nous notons en 2021 encore un état d'engorgement des admissions.

Sitôt qu'une place se libère, les structures s'engagent à admettre les enfants-jeunes, issus pour nombre d'entre eux des divers partenaires (ESMS ARSEA, MDPH, Education Nationale, ASE, autres ESMS...). Notre inscription dans une démarche de RAPT repose notamment sur le passage d'une gestion planifiée des admissions vers une approche organisationnelle plus souple, adaptable aux besoins des usagers. Ainsi, les admissions des jeunes à l'IME se font tout au long de l'année, en fonction non seulement de l'effectif global mais aussi des situations d'urgence.

Notre inscription dans les GOS met en évidence des besoins d'enfants ou de jeunes très empêchés en situation de handicaps multiples, TSA, TND, troubles de l'oralité, de la communication...nécessitant un accompagnement sur mesure et individuel. Si nous tentons de répondre au mieux de nos possibilités, nous notons une limite d'accueil à moyen constant, amplifiée par les désorganisations liées à la gestion du COVID.

























Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des personnes entrées au cours de l'année 2021, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.

Date de notification		Date d'admission		Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
01/03/2018		01/07/2021		Troubles du spectre de l'autisme (TSA)
01/09/2021		09/09/2021		Déficience intellectuelle
01/02/2021		25/08/2021		Déficience intellectuelle
01/06/2019		13/12/2021		Déficience intellectuelle
01/01/2019		21/06/2021		Troubles du spectre de l'autisme (TSA)
01/03/2021		25/08/2021		Déficience intellectuelle
04/09/2018		10/05/2021		Troubles du spectre de l'autisme (TSA)
27/08/2020		25/08/2021		Déficience intellectuelle
01/08/2020		25/08/2021		Déficience intellectuelle
01/11/2019		30/08/2021		Déficience intellectuelle
01/07/2018		29/11/2021		Déficience intellectuelle
01/06/2018		29/05/2021		Déficience intellectuelle

VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE

VI. 1) Durée moyenne de séjour

	Nombre
Nombre de sorties définitives dans l'année (<i>y compris les accueils temporaires</i>)	12
Nombre de sorties définitives dans l'année <u>hors accueils temporaires</u>	12
<i>Dont sorties avec notification</i>	12
<i>Dont sorties sans notification</i>	

VI. 2) Age à la sortie

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	0
1 à < 2 ans	0	11 à 13 ans (inclus)	1
2 à < 3 ans	0	14 à 15 ans (inclus)	4
3 à < 4 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	6
4 à < 5 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	1
5 à < 6 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	0
		25 à 29 ans (inclus)	0

VI. 3) Parcours après la sortie

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie

Pas de double compte : le total ne doit pas être supérieur au nombre de jeunes sortis définitivement pendant l'année

	Nombre
Education générale ou professionnelle	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage avec SESSAD	0
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage sans SESSAD	0
IME	10
Etablissement pour enfants polyhandicapés	0
ITEP/DITEP	0
IEM	0
IES	0
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	1
Activité professionnelle	
Activité à caractère professionnel en ESAT	0
Emploi en entreprise adaptée	0
Emploi en milieu ordinaire	0
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	0
En formation ou en stage	0

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Autre activité ou accueil	
Hospitalisation en psychiatrie	
Autre hospitalisation	
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	
Accueil en MAS ou FAM	
Accueil en établissement à l'étranger	1
Autre	
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	1
Autre	
Activité inconnue	
Sans objet : décès	

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Insertion professionnelle des jeunes sortis pendant l'année

	Nombre
Contrats non aidés	
Nombre de jeunes en CDI	0
Nombre de jeunes en CDD - 12 mois	0
Nombre de jeunes en CDD + 12 mois	0
Interim	0
Autres	0
Contrats aidés	
Contrat de professionnalisation / Apprentissage	0
Contrat Unique d'Insertion (CUI)	0
Entreprise adaptée	0
Formation adulte pré- et qualifiante	0
Autres	0

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie

Pas de double compte : le total ne doit pas être supérieur au nombre de jeunes sortis définitivement pendant l'année

	Nombre
Logement personnel	
Habitat inclusif (au sens de la loi ELAN)	
Hébergé chez parents, proches	11
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',...)	
Famille d'accueil	
Foyer d'hébergement	
Foyer occupationnel ou foyer de vie	
MAS ou FAM	
Établissement de santé	1
Établissement social (MECS, maison relais,...)	
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	
Autre	
Inconnu	
Sans objet : décès	

VI. 4) Suivi des sortants

	Nombre
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année 2021	35
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	36

VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées



Jeunes présents dans la structure au 31/12, faute d'avoir pu mettre en place les orientations (sur la base d'une notification de la MDPH). En cas de double notification, retenir le 1er choix ou celui le plus adapté aux besoins de la personne.

	Nombre	Dont aménagement Creton
SEES (ex IMP)		
SIPFP (ex IMPPro)	24	
ITEP		
IEM		
Autre SESSAD		
Foyer de vie		
MAS		
FAM		
SAJ		
ESAT/EA		
SAVS		
SAMSAH		
Autres ESMS		
Structures/services hospitaliers		
Autre		

Durée d'accompagnement des personnes sorties définitivement (Hors accpt temporaire)

Pour chacune des personnes sorties définitivement au cours de l'année 2021, veuillez renseigner la date à laquelle elle a été admise, ainsi que la date de sa sortie.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Date d'admission		Date de sortie	
04/06/2018		07/03/2021	
27/04/2017		04/06/2021	
27/04/2017		04/06/2021	
04/09/2009		13/06/2021	
22/05/2018		15/07/2021	
11/09/2017		17/05/2021	
21/06/2018		15/07/2021	
03/09/2012		25/08/2021	
04/07/2016		15/09/2021	
25/08/2016		10/12/2021	
26/09/2016		10/09/2021	
12/03/2018		15/07/2021	

VI.6) Commentaires

Les passages des jeunes de 14 ans et plus vers l'IMPRO ainsi que les orientations des plus de 20 ans vers les FAS, FAM, MAS, accueils de jour, continuent à poser problème. Nous constatons l'insuffisance qualitative et quantitative d'une offre adaptée aux besoins de ces usagers. De fait, peu de jeunes sont sortis de nos structures en 2021. Cette difficulté d'orientation a été majorée par la situation de crise sanitaire qui ont engendré des retards de visite d'établissement, voire des annulations d'immersion.

L'IME s'inscrit toutefois activement contre cette rupture dans la cohérence et la continuité des accompagnements et se mobilise dans la création d'un dispositif d'accompagnement global coordonné.

VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

VII. 1) Surpoids et obésité

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une évaluation de leur IMC (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	78

Est-ce que la thématique de **prévention du surpoids et de l'obésité** et de la pratique d'une activité sportive a été abordées au cours de l'année lors :

– des CVS (Conseil de la vie sociale) :	<input type="text" value="NON"/>
– du PPA/PPS avec les parents :	<input type="text" value="OUI"/>
– de réunions destinées aux jeunes :	<input type="text" value="NON"/>

La question de la **nutrition** et des **troubles alimentaires** éventuels a-t-elle été traitée au cours de l'année ?

La question de la **nutrition** et des **troubles alimentaires** éventuels a-t-elle été traitée au cours de l'année ?

Choisissez votre réponse :

Préciser le nombre d'enfants concernés : 31

Préciser les professionnels qui ont été associés (choix multiple) :

- IDE
- CESF
- Médecin
- Cuisinier
- Educateur
- Diététicien
- Orthophoniste
- Prestataire extérieur

VII. Education à la santé et accès aux soins

	Nombre
Nombre de jeunes à jour de leurs vaccinations obligatoires, parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12	80
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste, parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12	76
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi gynécologique, parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12	0
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi par un ophtalmologue et/ou un orthoptiste, parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12	38
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi par un audiprothésiste, parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12	2

VII. Prévention des conduites à risques

Nombre de **jeunes présents au 31/12**, concernés par des **actions de prévention** organisées dans l'établissement au cours de l'année

Thématique	Nombre de jeunes
Conduites addictives : alcool, drogues, tabac	0
Conduites addictives : écrans (jeux vidéos, etc...)	0
Utilisation des réseaux sociaux	0
Santé bucco-dentaire	82
Obésité / équilibre alimentaire	0
Vie affective et sexuelle (VAS)	31
Bien-être physique et/ou psychique (dont médiation animale, snoezelen...)	32

Merci de différencier le " 0 " et la non-réponse. Si aucun jeune n'est concerné, indiquez 0. Si vous ne pouvez pas répondre à une proposition, laissez la case vide le cas échéant.

VII. Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

La prévention et la promotion de la santé sont des enjeux forts de l'accompagnement des enfants et des jeunes accueillis.

Le bien-être de l'usager, la prise en charge de ses problèmes de santé est subordonnée :

- Au développement d'une culture de la bientraitance qui repose sur la prise en compte de ses besoins fondamentaux -> nomenclature SÉRAFIM PH ;
- A l'aménagement d'un environnement sécurisant et adapté ;
- A l'accompagnement globalisé des conditions de vie et des activités favorables à la santé -> réorganisation du pôle médical ;
- Au respect du rythme de l'usager ;
- A l'implication, à l'écoute, au respect des parties prenantes dans l'amélioration du cadre de vie -> accompagnement du jeune « hors les murs » ;
- A l'accessibilité aux informations et ressources disponibles en matière de santé ;
- A la richesse des partenariats mis en œuvre (Hôpitaux, Handident, PRÉCOSS, planning familial...).

Nous regrettons de ne pas disposer de moyens financiers pour mobiliser davantage de ressources nécessaires pour répondre aux besoins d'orthophonie, de psychomotricité, d'ergothérapie, de kinésithérapie. Nous parvenons toutefois à maintenir des partenariats pérennes.

L'intelligence collective de nos professionnels médicaux, de soins et thérapeutes nous permet de développer des outils de diagnostic et de suivi au niveau de l'hygiène, la gestion de la douleur, la VAS, les dangers des écrans et réseaux sociaux, la routinisation des actes médicaux par des mises en situation régulières...



VIII. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES

IX.1) Implication des familles

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) présentes (au moins un des deux parents) à l' <u>élaboration du PPA</u>	60
	Nombre
Nombre de familles ayant participé au PPA par un autre moyen (téléphone, visio, référent ASE le cas échéant...)	1
	Nombre
Nombre d'enfants (parmi les 3 ans et plus) pour lesquels au moins une réunion avec l' Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) s'est tenue durant l'année	67

IX.2) Instances pour la participation des usagers

Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ? Oui Non

Rencontrez-vous des difficultés pour constituer et/ou réunir le CVS ?

Aucune Ponctuellement Régulièrement Systématiquement

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des jeunes ?

Oui Non

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des familles ?

Oui Non

Précisez :

- Groupe de parole / groupe à thème Enquête de satisfaction
 Café / réunion de parent Rencontre parents/professionnels Autre

IX.4) Commentaires

Projets et perspectives

L'ARSEÀ a acté dans son projet associatif son engagement dans le processus de transformation du secteur social et médico-social.

C'est dans cette dynamique qu'elle a posé les premières pierres de l'IME EUROMÉTROPOLE dès la fin de 2017 dans l'objectif de répondre aux enjeux d'aujourd'hui. La création d'un dispositif d'accompagnement thérapeutique, médical, éducatif et pédagogique répond à la notion de parcours, nouveau paradigme d'un accompagnement tourné vers un projet de vie et les évolutions successives de la situation de l'usager.

Nous visons le déploiement d'un modèle organisationnel permettant une prise en compte de façon optimale des personnes accompagnées en situation de handicap en quête de réponses au travers d'un fonctionnement modulaire et séquentiel. L'enjeu est de garantir l'effectivité des droits et de faciliter la mise en place d'un parcours résultant d'interactions coordonnées liées aux partenariats internes et externes venant donner sens et consistance aux objectifs d'inclusion sociale.

L'équipe de direction par son engagement et sa capacité à mettre en valeur les compétences des professionnels a permis d'aller de l'avant en s'appuyant sur les pratiques pouvant préfigurer les nouvelles organisations liées au projet.

Ce projet est encore à ses prémices : la situation sanitaire a ralenti sa mise en œuvre. La négociation de l'OPMI devrait également être facilitatrice dans cette réorganisation multi-sites et service.

Afin de permettre à chaque professionnel (des cadres au secrétariat en passant par le personnel éducatif, médical, les enseignants, thérapeutes et soignants) d'appréhender ce nouveau paradigme, de co-construire les outils et de s'approprier le projet, nous avons organisé un cursus de formation qui débutera dès début 2022.

La réussite de cette organisation et l'efficience du projet s'évalueront sur notre capacité à :

Projets et perspectives

L'ARSEÀ a acté dans son projet associatif son engagement dans le processus de transformation du secteur social et médico-social.

C'est dans cette dynamique qu'elle a posé les premières pierres de l'IME EUROMÉTROPOLE dès la fin de 2017 dans l'objectif de répondre aux enjeux d'aujourd'hui. La création d'un dispositif d'accompagnement thérapeutique, médical, éducatif et pédagogique répond à la notion de parcours, nouveau paradigme d'un accompagnement tourné vers un projet de vie et les évolutions successives de la situation de l'usager.

Nous visons le déploiement d'un modèle organisationnel permettant une prise en compte de façon optimale des personnes accompagnées en situation de handicap en quête de réponses au travers d'un fonctionnement modulaire et séquentiel. L'enjeu est de garantir l'effectivité des droits et de faciliter la mise en place d'un parcours résultant d'interactions coordonnées liées aux partenariats internes et externes venant donner sens et consistance aux objectifs d'inclusion sociale.

L'équipe de direction par son engagement et sa capacité à mettre en valeur les compétences des professionnels a permis d'aller de l'avant en s'appuyant sur les pratiques pouvant préfigurer les nouvelles organisations liées au projet.

Ce projet est encore à ses prémices : la situation sanitaire a ralenti sa mise en œuvre. La négociation de l'OPMI devrait également être facilitatrice dans cette réorganisation multi-sites et service.

Afin de permettre à chaque professionnel (des cadres au secrétariat en passant par le personnel éducatif, médical, les enseignants, thérapeutes et soignants) d'appréhender ce nouveau paradigme, de co-construire les outils et de s'approprier le projet, nous avons organisé un cursus de formation qui débutera dès début 2022.

La réussite de cette organisation et l'efficience du projet s'évalueront sur notre capacité à :

Ce projet architectural dont le planning reste à valider vient en soutien de l'articulation des différentes prestations dans une logique de parcours des usagers.

IX. PROJET ET PERSPECTIVES

Veuillez indiquer les projets et perspectives qui aboutiront à une modification du projet d'établissement (pour exemple, augmentation du nombre de places, modification du type d'accueil, changement dans l'organigramme de l'établissement...) :